

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2021
à 19 heures 30 en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau

Secrétaire de séance : Géraldine COULAUD

Présents : Mr Florent MARTIN, Maire, Mme Géraldine COULAUD, Adjointe, Mr Nicolas TRUPHEME, Adjoint, Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointe, Mme Liliane CANDY, Mr Jérôme BONNET, Mr Christian BERNARD, Mme Françoise BOUDIER, Mme Sandra BOUCHARD Conseillers Municipaux.

Absents excusés : **Thibaut ELAPHOS et Jérôme FOURNIER**

Procurations : **Thibaut ELAPHOS à Florent MARTIN, Maire et Jérôme FOURNIER à Nicolas TRUPHEME, Adjoint.**

La séance est ouverte à 19 heures 30.

1/ Pacte de Gouvernance de la CCSB, Avis du Conseil Municipal

M. Le Maire présente le Pacte de Gouvernance et ses orientations. Son but est de clarifier et outiller le processus d'élaboration des décisions et aller plus loin dans la gouvernance collective de l'intercommunalité. Le conseil municipal approuve ce pacte et donne un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

2/ Augmentation du prix des loyers communaux et la TEOM pour 2022

M. le Maire propose une augmentation de 0.42 % de hausse au 01.01.2022, correspondant à l'IRL (Indice de Réévaluation des Loyers) et l'actualisation de la TEOM (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères).

Adopté à l'unanimité

3/ Adhésion à l'assistance mutualisée par le SyMEnergie05 pour la maîtrise de la Redevance du Domaine Public (RODP) des infrastructures de télécommunication des collectivités.

M. le Maire propose l'adhésion à cette assistance mutualisée permettant de maîtriser et contrôler l'occupation du domaine public et procéder au versement des redevances s'y rapportant, en particulier pour les réseaux électriques ou de télécommunication.

Adopté à l'unanimité

4/ Réfection d'une conduite d'eau potable entre le réservoir et la route du canal au quartier des Empeygnées – Demandes de subventions et plan de financement

M. Le Maire explique la nécessité de refaire une partie du réseau d'eau potable aux Empeygnées. Les travaux sont estimés à 55 500 € HT. Il sollicite le Département à hauteur de 30 % et l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %.

Adopté à l'unanimité

5/ Questions diverses

A/ Règlement de l'eau potable – Nouvelles dispositions au 01.01.2022

M. le Maire explique la nécessité de faire souscrire aux nouveaux abonnés et aux abonnés actuels, un contrat d'adhésion au service de l'eau.

Adopté à l'unanimité

B/ Remboursement d'Orange pour un trop versé.

Après avoir modifié les contrats, l'opérateur Orange rembourse la somme de 517.70 € à la commune.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 50.

Le Maire, Florent MARTIN

